

MASTER MENTION DESIGN

PARCOURS METIERS D'ART ET D'INDUSTRIE

Livret pédagogique
2020-2021

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 M			1 J			1 D	Vacances de Toussaint	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 M	1 J	1 S	1 M	1 M	1 J	1 S	1 M	1 M	1 J	1 S	1 M	1 M	1 J	1 S			
2 M			2 V			2 L	Vacances de Noël	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 M	2 V	2 D			
3 J	Journées d'information		3 S			3 M		3 M	3 D	3 M	3 M	3 S	3 S	3 M	3 M	3 S	3 S	3 M	3 M	3 S	3 S	3 M	3 M	3 S	3 S	3 M	3 M	3 S	3 S			
4 V			4 D			4 M		4 M	4 L	4 J	4 J	4 D	4 D	4 J	4 J	4 D	4 D	4 J	4 J	4 D	4 D	4 M	4 M	4 D	4 D	4 V	4 V	4 D	4 D			
5 S			5 L			5 J		5 J	5 M	5 V	5 V	5 L	5 L	5 V	5 V	5 L	5 L	5 V	5 V	5 L	5 L	5 M	5 M	5 L	5 L	5 S	5 S	5 L	5 L			
6 D			6 M			6 V		6 V	6 M	6 S	6 S	6 M	6 M	6 S	6 S	6 M	6 M	6 S	6 S	6 M	6 M	6 J	6 J	6 M	6 M	6 D	6 D	6 M	6 M			
7 L	Rentrée Sem. Pairs		7 M			7 S		7 S	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 D	7 D	7 M	7 V	7 D	7 D	7 M	7 V	7 V	7 V	7 M	7 L	7 L	7 M	7 M				
8 M			8 J			8 D		8 D	8 V	8 L	8 L	8 J	8 J	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 D	8 M	8 M	8 M	8 M	8 M	8 J	8 J			
9 M			9 V			9 L		9 L	9 S	9 M	9 M	9 V	9 V	9 M	9 M	9 V	9 V	9 M	9 M	9 V	9 D	9 D	9 M	9 M	9 M	9 M	9 M	9 V	9 V			
10 J			10 S			10 M		10 M	10 D	10 M	10 M	10 S	10 S	10 M	10 M	10 S	10 S	10 M	10 M	10 S	10 L	10 L	10 I	10 I	10 I	10 I	10 S	10 S				
11 V			11 D			11 M		11 M	11 L	11 J	11 J	11 D	11 D	11 J	11 J	11 D	11 D	11 J	11 J	11 D	11 M	11 M	11 V	11 V	11 V	11 V	11 D	11 D				
12 S			12 L			12 J		12 J	12 M	12 V	12 V	12 L	12 L	12 V	12 V	12 L	12 L	12 V	12 V	12 L	12 M	12 M	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 L	12 L			
13 D			13 M			13 V		13 V	13 M	13 S	13 S	13 M	13 M	13 S	13 S	13 M	13 S	13 S	13 M	13 M	13 J	13 J	13 D	13 D	13 D	13 D	13 M	13 M				
14 L			14 M			14 S		14 S	14 J	14 D	14 D	14 M	14 M	14 D	14 D	14 M	14 M	14 D	14 D	14 M	14 V	14 V	14 L	14 L	14 L	14 L	14 M	14 M				
15 M			15 J			15 D		15 D	15 V	15 L	15 L	15 J	15 J	15 L	15 L	15 J	15 S	15 S	15 M	15 M	15 S	15 S	15 M	15 M	15 M	15 M	15 J	15 J				
16 M			16 V			16 L		16 L	16 S	16 M	16 M	16 V	16 V	16 M	16 M	16 V	16 D	16 D	16 M	16 M	16 D	16 D	16 M	16 M	16 M	16 M	16 V	16 V				
17 J			17 S			17 M		17 M	17 D	17 M	17 M	17 J	17 J	17 M	17 M	17 S	17 S	17 M	17 M	17 J	17 L	17 L	17 J	17 J	17 J	17 J	17 S	17 S				
18 V			18 D			18 M		18 M	18 L	18 J	18 J	18 D	18 D	18 M	18 M	18 J	18 M	18 M	18 V	18 V	18 D	18 D	18 M	18 M	18 V	18 V	18 D	18 D				
19 S			19 L			19 J		19 J	19 M	19 V	19 V	19 L	19 L	19 M	19 M	19 J	19 M	19 M	19 V	19 V	19 L	19 L	19 M	19 M	19 V	19 V	19 L	19 L				
20 D			20 M			20 V		20 V	20 M	20 S	20 S	20 M	20 M	20 S	20 S	20 M	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 J	20 D	20 D	20 D	20 D	20 M	20 M				
21 L			21 M			21 S		21 S	21 J	21 D	21 D	21 M	21 M	21 D	21 D	21 M	21 M	21 D	21 D	21 M	21 V	21 V	21 L	21 L	21 L	21 L	21 M	21 M				
22 M			22 J			22 D		22 D	22 V	22 L	22 L	22 J	22 J	22 L	22 L	22 J	22 S	22 S	22 M	22 M	22 J	22 S	22 M	22 M	22 M	22 M	22 J	22 J				
23 M			23 V			23 L		23 L	23 M	23 S	23 M	23 V	23 V	23 M	23 M	23 J	23 M	23 M	23 V	23 V	23 D	23 D	23 M	23 M	23 M	23 M	23 V	23 V				
24 J			24 S			24 M		24 M	24 D	24 M	24 M	24 J	24 J	24 M	24 M	24 S	24 S	24 M	24 M	24 L	24 L	24 L	24 J	24 J	24 J	24 J	24 S	24 S				
25 V			25 D			25 M		25 M	25 L	25 L	25 J	25 J	25 D	25 J	25 J	25 D	25 D	25 M	25 M	25 V	25 V	25 M	25 M	25 V	25 V	25 V	25 D	25 D				
26 S			26 L			26 J		26 J	26 M	26 V	26 V	26 L	26 L	26 M	26 M	26 V	26 M	26 M	26 S	26 S	26 L	26 L	26 S	26 S	26 S	26 L	26 L	26 L				
27 D			27 M			27 V		27 V	27 M	27 D	27 S	27 S	27 M	27 S	27 S	27 M	27 S	27 S	27 D	27 D	27 J	27 J	27 D	27 D	27 D	27 M	27 M	27 M				
28 L			28 J	Vacances de Toussaint		28 S		28 S	28 J	28 J	28 D	28 D	28 M	28 D	28 D	28 M	28 M	28 D	28 D	28 L	28 V	28 V	28 L	28 L	28 L	28 M	28 M	28 M				
29 M			29 V			29 D		29 D	29 M	29 V	29 V	29 L	29 L	29 M	29 M	29 J	29 M	29 M	29 L	29 L	29 S	29 S	29 M	29 M	29 M	29 M	29 J	29 J				
30 M			30 V			30 L		30 L	30 M	30 S	30 S	30 M	30 M	30 S	30 S	30 M	30 M	30 S	30 S	30 M	30 V	30 V	30 D	30 D	30 M	30 M	30 V	30 V				
31 S			31 S			31 J		31 J	31 D	31 D	31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	31 L	31 L	31 S	31 S	31 S	31 S				

SOMMAIRE

Table des matières

CALENDRIER	4
ORGANISATION DE LA FORMATION.....	5
Services universitaires.....	9
LES SERVICES NUMÉRIQUES.....	10
REGIME GENERAL DES ETUDES UJM ET SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE.....	11

CALENDRIER

Réunions de rentrée

Les réunions d'accueil de l'ensemble des étudiant-e-s auront lieu. Les dates et les salles sont affichées sur le site internet de la faculté.

Une information sera donnée ce jour-là à propos des **emplois du temps**, qui seront consultables sur MyUJM.

Les **plans des campus** sur le site internet de l'université.

Calendrier de l'année universitaire

Le calendrier de la faculté ALL peut être téléchargé sur le site internet de la faculté ALL :
 <http://fac-all.univ-st-etienne.fr>

*Début des cours
le lundi 07 septembre 2020 (conformément à l'emploi du temps)*

Année universitaire :

1er semestre : du lundi 7 septembre 2020 au samedi 5 décembre 2020 (12 semaines).

2nd semestre : du lundi 18 janvier 2021 au vendredi 17 avril 2021 (12 semaines).

Vacances universitaires :

Toussaint : du dimanche 25 octobre au dimanche 1er novembre 2020.

Noël : du dimanche 20 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.

Hiver : du dimanche 14 février au dimanche 21 février 2021.

Printemps : du dimanche 18 avril au dimanche 25 avril 2021.

Ascension : du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2021.

ATTENTION

Des modifications pourront être apportées à ce livret.

Les étudiant.es sont invité.es à consulter régulièrement, pour toutes informations relatives à leur scolarité leur messagerie universitaire, MyUJM.

ORGANISATION DE LA FORMATION

ANNÉE 1 - SEMESTRE 1

UE1- Méthodologie	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 15	Coef. 1
Anglais		18	Terminal écrit 2 h.	Ecrit 2 h.	Ecrit 2 h.	3	1
Design : Méthodologie de la recherche (théorie)		16	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	6	2
Design : Méthodologie de la recherche (pratique)		16	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	6	2

UE2- Approfondissement disciplinaire	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 10	Coef. 1
Stage (1 semaine)						2	2
Les métiers d'art. Approche pratique (mutualisé S 3)		25	Dossier(s)	Dossier(s)	Reprise du/des dossier(s) en échec	3	3
Les métiers d'art. Approche théorique	20		Dossier	Dossier	Reprise du dossier	3	3
Séminaire ou colloque CIEREC			Compte- rendu	Compte-rendu	Reprise du compte-rendu	2	2

UE3 Projet de recherche	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 5	Coef. 1
Conception et mise en œuvre d'un projet de recherche en design Mutualisé S3 (Culture et création du Design)		25	Dossier(s)	Dossier(s)	Reprise du/des dossier(s) en échec		

Note :

- Les cours « Les métiers d'art. Approche pratique » et « Conception et mise en œuvre d'un projet de recherche en Design » sont mutualisés avec le master 2
- Les cours mutualisés avec un autre diplôme sont indiqués en italiques.
- UE2 (S1) « Séminaires ou colloques » : L'étudiant choisit en accord avec son directeur de recherche d'assister à deux colloques d'un centre de recherche de l'UJM, ou d'une autre université, ou d'une autre institution. L'étudiant en fait un compte-rendu en respectant les consignes, afin d'être évalué. Rendu des comptes-rendus à la discrétion du directeur de recherche (S1 ou S2)

ANNÉE 1 - SEMESTRE 2

UE1- Valorisation	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 15	Coef. 1
Anglais		18	Travaux en cours de semestre			3	3
Stage (2 semaines)		16	Rapport			10	10
Modules d'insertion professionnelle						2	2

UE2- Méthodologie et approfondissement disciplinaire	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 5	Coef. 1
Méthodologie du design		18	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	2	2
Choisir deux séminaires sur les 4 offerts en master Arts <i>Photographie</i> <i>Objets du design</i> <i>L'art en question</i> <i>Espaces et réseau</i>	15 15 15 15		Dossier	Dossier	Reprise du dossier	1+1	2
Séminaire ou colloque CIEREC			Compte-rendu	Compte-rendu	Reprise du compte-rendu	1	1

UE3- Spécialisation	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 10	Coef. 1
<i>Sémiotique (mutualisé Prospective Design)</i>		20	Voir IAE			2	2
<i>Droit de la création et de l'innovation (mutualisé Prospective Design)</i>		20	Voir IAE			2	2
Workshop (Innovation)		30	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	2	2
Esthétique et philosophie du design	16		Dossier	Dossier	Reprise du dossier	2	2
Pratique du design		20	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	2	2

ANNÉE 2 - SEMESTRE 3

UE1-	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 10	Coef. 1
Anglais		18 + 18	Travaux en cours de semestre	Ecrit 1 h	Ecrit 1 h	3+3	6
Projet professionnel		15	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	2	2
Modules d'insertion professionnelle						2	

UE2- Approfondissement disciplinaire	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 12	Coef. 1
<i>Séminaire ESADSE (mutualisé Prospective Design)</i>		10	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	4	1
Workshop		30	Dossier	Dossier	Reprise du dossier	3	3
<i>Séminaire spécifique M2 master Arts</i>	12		Compte-rendu	Compte-rendu	Reprise du compte-rendu	2	2
Séminaire ou colloque CIEREC			Compte-rendu	Compte-rendu	Reprise du compte-rendu	2	2

UE3- Spécialisation	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 8	Coef. 1
Les métiers d'art. Approche pratique (mutualisé S 1)		25	Dossier(s)	Dossier(s)	Reprise du/des dossier(s) en échec	3	3
Les métiers d'art. Approche théorique	10		Dossier	Dossier	Reprise du dossier	3	3
Culture et création du design (mutualisé UE3 s1)		25	Dossier(s)	Dossier(s)	Reprise du/des dossier(s) en échec	2	2

ANNÉE 2 - SEMESTRE 4

UE1	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 30	Coef. 1
Stage (2 mois minimum – 6 mois maximum)			Mémoire de stage				
Mémoire de recherche			Mémoire + soutenance orale				

- Les cours « Les métiers d'art. Approche pratique (2) » et « Culture et création du design » sont mutualisés avec le master 1
- Les cours mutualisés avec un autre diplôme sont indiqués en italiques.
- UE2 (S3) « Séminaires ou colloques » : L'étudiant choisit en accord avec son directeur de recherche d'assister à deux colloques d'un centre de recherche de l'UJM, ou d'une autre université, ou d'une autre institution. L'étudiant en fait un compte-rendu en respectant les consignes, afin d'être évalué. Retour des comptes-rendus à la discrétion du directeur de recherche (S1 ou S2)
- Stage ou mémoire de recherche : Pour le S4 les étudiants ont le choix entre trois possibilités
 - Mémoire de recherche (avec ou sans stage)
 - Stage et rapport de stage (stage de 2 mois minimum - 6 mois maximum). Le stage doit impérativement se terminer au plus tard le 31 août.
 - Etudiant entrepreneur (le statut vaut stage) : mémoire de recherche ou rapport de stage

Date limite de dépôt des rapports de stage et mémoire de recherche (en deux exemplaires):

SERVICES UNIVERSITAIRES

Maison de l'Université

04.77.42.17.00

<http://www.univ-st-etienne.fr>

Orientation/réorientation, de documentation sur les filières, les métiers ou insertion professionnelle

Orientation, Information et Documentation

Accompagnement à l'insertion : projet professionnel, recherche et convention de stage

CAP AVENIR

capavenir@univ-st-etienne.fr

04 77 42 17 16

Statistiques et enquêtes : Parcours d'études, taux de réussite.

Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)

ove@univ-st-etienne.fr

04 77 42 18 04

Santé, logement et vie quotidienne

Santé et Médecine Préventive Universitaire

04 69 66 11 00

Soutien psychologique

04 69 66 11 05

Tous mardi matin et jeudis toute la journée sur rendez-vous

Diététicienne

04 69 66 11 05

Les mercredis matin sur Rendez-vous

Assistante Sociale des Étudiants

04 69 66 11 03

Accompagnement handicap et vie étudiantes

Handicap, gestion des aides humaines et logistiques : 04 77 42 17 22

Vie étudiante, culture, associations ... : 04 77 42 17 23

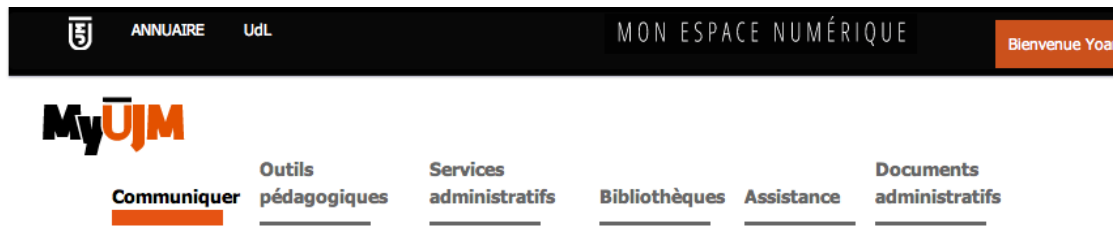
Activités sportives

SUAPS

suaps@univ-st-etienne.fr

04 77 42 17 96

LES SERVICES NUMÉRIQUES



L'université Jean Monnet met à votre disposition un ensemble de services numériques via un portail unique : MyUJM. C'est la possibilité pour vous de rester en contact avec vos enseignant-e-s, vos ami-e-s mais également de disposer des informations administratives de la faculté à laquelle vous êtes rattaché-e. Vous disposez ainsi d'une messagerie électronique, de cours en ligne (grâce à la plateforme pédagogique Claroline Connect), d'une documentation numérique, de votre emploi du temps, d'une aide en ligne, d'un espace de stockage, ainsi que de services plus personnalisés.

Grâce à **un seul code d'accès et un seul point d'accès web**, vous pouvez en utiliser toutes les fonctionnalités.

- Votre identifiant (nom d'utilisateur) se trouve sur votre carte multiservices.



Pour les nouveaux étudiants : votre compte ne sera pas activé automatiquement, vous devrez changer votre mot de passe et signer la charte informatique avant de pouvoir utiliser les services numériques.

L'Université Jean Monnet met à votre disposition **des salles de libre-accès informatique** dans lesquelles vous pourrez travailler librement et individuellement sur un poste informatique.

Si vous disposez d'un ordinateur portable, dans les libre-accès informatiques de Tréfilerie et de sciences, des places sont disponibles pour vous connecter en WIFI (réseau UJM-SF). Vous pouvez également vous connecter sur l'ensemble des sites de l'université.

Vous disposez dès votre entrée à l'Université d'un **quota d'impressions gratuites** différent selon votre année d'études.

REGIME GENERAL DES ETUDES UJM ET SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE

Documents disponibles sur le site internet de la composante :

<https://fac-all.univ-st-etienne.fr>

Le règlement général des études de l'UJM récapitule, en un document unique, les dispositions communes aux différentes Facultés et Instituts en matière d'organisation des formations, d'organisation et de validation des examens et de délivrance des diplômes.

Il s'applique à l'ensemble des formations de l'Université Jean Monnet conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires), DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE et MASTER.

Les dispositions particulières à la faculté sont consignées dans le règlement des études spécifique ci-dessous.

5.2 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

Tous les enseignements proposés en UE libre par la composante ALL ou une autre (étudiant.e.s de L2 et L3 LEA) ne donnent pas lieu à une épreuve de rattrapage sauf pour les cours de langues vivantes.

6. VALIDATION DES CREDITS

6.4. PRINCIPES GENERAUX DU RATTRAPAGE

Le rattrapage n'est pas obligatoire.

- Un.e étudiant.e ayant obtenu une note ou des notes inférieures à la moyenne dans les UE non acquises, en première session, a le choix de passer ou de ne pas passer les épreuves de rattrapage. En revanche, il ne peut repasser les épreuves pour lesquelles il a obtenu la moyenne.
- Un.e étudiant.e absent à une épreuve de rattrapage conservera la note obtenue aux épreuves semestrielles de contrôle continu ou de contrôle terminal correspondantes.
- Règle générale : L'étudiant.e qui a passé le rattrapage conserve la meilleure des deux notes obtenues, soit celle de la 1ère session, soit celle du rattrapage.

6.5 JURYS ET DELIVRANCE DES DIPLOMES

JURY DE PROGRESSION

Les jurys de progression sont organisés pour la validation de chaque année d'études. Ils se réunissent à l'issue de chaque session d'examens.

JURYS DE DIPLOME

Le jury de diplôme est responsable d'attribuer l'une des mentions « très bien », « bien » ou « assez bien » au diplôme (licence et master) selon les règles d'attribution suivantes :

- Mention « très bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 16/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.
- Mention « bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 14/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.
- Mention « assez bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.

7. ASSIDUITE

7.1 CAS GENERAL

L'étudiant.e. qui a trois absences injustifiées à un cours ne pourra pas se présenter à l'examen correspondant de 1ère session (épreuve de contrôle continu et/ou épreuve terminale). Il sera ainsi déclaré « absent » au cours concerné. La mention « absent » à un cours entraîne le non-calcul de la note de l'UE et de la moyenne du semestre, donc l'ajournement de l'étudiant.

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES

14.1. LICENCE

Une compensation annuelle est effectuée entre les deux semestres consécutifs d'une même année universitaire.

Règles spécifiques d'obtention de la licence

Licence mention LEA :

Pour valider la L3 de la licence de LEA, l'étudiant.e doit obtenir au moins 10/20 sur l'année et :

- au moins 9/20 à l'UE1 et à l'UE2 du semestre 5
- au moins 9/20 à l'UE1 et à l'UE2 du semestre 6.

Licence mention LLCER parcours Espagnol :

Pour valider la L3 de la licence LLCER Espagnol, l'étudiant.e doit obtenir au moins 10/20 sur l'année et :

- au moins 8/20 à l'UE1 du semestre 5
- au moins 8/20 à l'UE1 du semestre 6.

Conditions à la poursuite des études du semestre 1 au semestre 4 avec un parcours antérieur non validé intégralement

Licence mention LEA :

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE3, UE4 et UE5 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE3 et UE5 du semestre 1.

Licences mention Lettres et mention Humanités

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE5 et UE6 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE5 et UE6 du semestre 1.

Licence mention Musicologie

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE6 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE6 du semestre 1.

Licence mention LLCER parcours Anglais

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE5 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE5 du semestre 1.

Licence mention LLCER parcours Espagnol

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE5 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE5 du semestre 1.

Licence mention Arts plastiques

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE3 et à l'UE4 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE3 et à l'UE4 du semestre 1.

